**L'association dite " Confrérie de l'Escargot " créée avec la participation de  M. Henri Vincenot, le 13 Avril 1975 à son siège à BLAISY-BAS (21540), elle a pour but de :**

- Réunir les amateurs d'escargots
- Faire connaître, déguster et apprécier l'escargot de Bourgogne (Hélix Pomatia)
- Protéger le dit escargot de Bourgogne dans son milieu naturel afin d'en maintenir l'espèce
- Maintenir et développer les traditions folkloriques.

****

**La confrérie est composée :**
    - d'un grand Conseil (qui comprend un Pape des Escargots, un grand Maître, deux grands Chambellans,une douzaine de Chambellans)

    - de Compagnons et Compagnes : intronisés lors des chapitres, ardents défenseurs de
l'Escargot de Bourgogne Hélix pomatia et ambassadeurs de la Confrérie à travers le monde, en France, Allemagne, Belgique, Suisse, Italie, Roumanie, République Tchèque, Angleterre, Espagne, Portugal, Finlande, Israël, Afrique du Sud, Mexique, Brésil, Canada, Californie, Massachusetts, Pologne et Russie. (1 070 au 30 avril 2018).

La confrérie est à la base de la loi sur la réglementation du ramassage des escargots.(J.0 du 12/05/1979).

**A savoir :** *(extraits)*
- L'interdiction du ramassage des spécimens vivants d'Hélix Pomatia et de leur cession à titre gratuit ou onéreux
- En tout temps, lorsque la coquille a un diamètre inférieur à 3 cm ; pendant la période du 1er Avril au 30 juin inclus lorsque la coquille a un diamètre égal ou supérieur à 3 cm.

Elle participe à de nombreuses manifestations gastronomiques en France, en Europe, Allemagne, Belgique, Suisse et République Tchèque.

Elle est membre de l'Ambassade des confréries de Bourgogne Franche Comté, du conseil Européen des confréries Oenogastronomiques, et de bien d'autres confréries.
Elle organise un chapitre annuel avec intronisation et repas, où toutes personnes peuvent être intronisées à sa demande écrite après admission par le grand conseil.